

personne âgée a droit à un montant de base égal à 65 ans, et que si elle manque de revenu, le gouvernement lui accorde un supplément garanti, qui atteindra l'incroyable maximum de \$150 par mois. Si ce vieillard veut aider aux écoliers à traverser la rue, en travaillant pour la commission scolaire, ce qui lui assure un certain revenu, qu'arrive-t-il? Cette personne âgée doit déclarer ce revenu et, par conséquent, son supplément de revenu garanti baisse. Chaque dollar gagné par cette personne entraîne une diminution de supplément de \$1. C'est le principe des règlements et des gouvernements actuels. On décourage l'initiative de l'individu, et on semble vouloir lui dire: Mon vieux, assois-toi chez toi, fume ta pipe, ne bouge pas, et on va te donner \$150. Mais si tu essaies de t'aider toi-même, ce régime de fous—et je vais bien peser mes mots—va lui en enlever. Ensuite, on s'étonnera de constater que ces gens en ont par-dessus la tête. C'est strictement parce que ces gens, même s'ils sont âgés, sont encore prêts à continuer de travailler, même à de petits emplois à temps partiel, pour gagner leur vie, car ils sont encore prêts à s'aider eux-mêmes.

Monsieur le président, notre philosophie, en cette enceinte, est négative. Avec nos projets de loi, on décourage l'initiative de l'individu. Que fait-on des jeunes? Allons à l'autre échelle de la vie. Que fait-on de nos étudiants? Si un étudiant travaille tout l'été pour s'aider lui-même et aider ses parents, que fait-on au sujet des bourses d'études fédérales et provinciales? Cet étudiant, lorsqu'il fait sa demande, se voit répondre, sur un beau petit papier bien gris, parce que c'est assez sombre comme nouvelle: Étant donné les revenus que vous avez gagnés au cours de l'été, nous regrettons de devoir vous informer que vous n'êtes pas admissible à une bourse. Cependant, vous pouvez toujours obtenir un prêt, moyennant telle ou telle condition. Tout cela, parce qu'il a travaillé tout l'été et a touché un revenu. L'autre étudiant, qui est dans la même classe et demeure sur la même rue, mais qui n'a pas eu la chance de se trouver un emploi, ou qui n'a pas voulu travailler du tout—parce que les deux cas sont possibles—demandera une bourse, et il a au moins 75 p. 100 de chances d'obtenir une bourse maximum, parce qu'il n'a touché aucun revenu au cours de l'été.

Monsieur le président, ce fait démontre la même chose que dans le cas des personnes âgées, c'est-à-dire que l'étudiant qui veut s'aider lui-même n'a pas droit à une bourse. L'étudiant qui se laisse vivre, ou qui voudrait bien s'aider lui-même, mais n'en a pas l'occasion, se voit découragé dans son initiative: on en fait une loque humaine dépendant des autres pour vivre, comme on l'a fait de la personne âgée.

Que fait-on de la personne qui est entre les deux, entre le plus jeune et le plus vieux, soit le chômeur? Certains prétendent qu'il y en a 500,000, d'autres 600,000. Les libéraux disent qu'à l'époque des conservateurs progressistes il y en avait plus, les conservateurs progressistes disent que sous le régime des libéraux, il y en avait plus. Puis, pendant qu'on s'amuse à les compter, je devrais dire: Nommez-les donc! Quant à s'amuser, qu'on le fasse pour de bon! Mais on oublie d'essayer de trouver des solutions, puis d'analyser cette question.

Qu'arrive-t-il en ce qui a trait au chômeur? Premièrement, on fait des lois compliquées et aussi épaisses que le ministre qui les a présentées. Deuxièmement, on ferme les bureaux locaux; on centralise à outrance, à la grandeur de la province. Au fait, tous les chèques doivent passer par une certaine machine électronique. On localise, puis

L'Adresse—M. Fortin

on régionalise les services à Sherbrooke, à Trois-Rivières, à Québec. Et le citoyen de Victoriaville qui se trouve en proie au chômage, qu'en advient-il?

M. Pierre De Bané (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui.

M. Fortin: Le député de Matane (M. De Bané) dit «oui», car la même situation se retrouve dans sa circonscription.

Je disais donc que le chômeur de Victoriaville doit faire un appel interurbain à Sherbrooke, et ce à ses propres frais. Il doit aller à Sherbrooke comparaître devant un conseil arbitral, souvent, encore là, à ses propres frais. Il doit remplir des formulaires qui, souvent, sont mal remplis à cause d'un manque de communication. Il s'ensuit que celui qui devient chômeur le 1^{er} novembre—dans le système de fous qu'on nous a imposé ici—n'a pas encore reçu son premier chèque au 1^{er} janvier. A peine a-t-il reçu ses cartes régulièrement.

Monsieur le président, le chômeur, dans une telle situation, consulte son député, ou quelque dirigeant de son syndicat pour s'en tirer de quelque façon, et ce problème se règle immédiatement. Et je me demande comment il se fait qu'un député puisse faire régler un problème immédiatement, alors que le pauvre contribuable ne peut pas le faire, mais doit attendre son chèque. Serait-ce que seuls des députés peuvent faire bouger un fonctionnaire, alors que celui-ci devrait être au service de tous les citoyens, sans distinction?

Souvent, celui qui est admissible à des prestations reçoit du bureau régional de l'assurance-chômage une lettre lui disant: Monsieur, étant donné les problèmes d'administration actuels, les réformes substantielles apportées à la loi de l'assurance-chômage et le fait qu'un plus grand nombre de citoyens deviennent admissibles aux prestations, nous vous informons à regret que nous ne pouvons vous verser les vôtres immédiatement.

Il s'agit parfois d'un père de cinq, six, sept enfants. Cela peut nous paraître drôle ce soir, mais mettons-nous à sa place. Et on lui dit dans le dernier paragraphe: Entre-temps, si vous voulez vous présenter à votre bureau local de bien-être social, probablement que grâce à une entente entre Ottawa et Québec, ce bureau pourra vous venir en aide temporairement, quitte à exiger un remboursement ultérieur.

Alors, le chômeur prend son petit bonhomme de chemin. Entre-temps, il a épuisé ses économies, car il était journalier. Il y en a des milliers comme lui dans notre pays. Il s'en va donc au bureau local, se met à quatre pattes devant les fonctionnaires, s'humilie, quémande une maigre pitance, signe un engagement de remboursement, et obtient 300 dollars, qu'il a tôt fait d'épuiser, puis la prestation d'assurance-chômage arrive. Qu'arrive-t-il alors, grâce à la grande générosité de tous les fonctionnaires qui s'amuse à compter les chômeurs au lieu d'essayer de régler leurs problèmes? Lorsque ce chômeur reçoit son chèque, il le regarde avec soin, le fait photographier, pour garder un souvenir de la générosité du gouvernement, le signe, puis va le porter au bureau du bien-être social pour rembourser l'emprunt qu'il avait fait.

Monsieur le président, voilà comment on décourage l'initiative de l'individu, comment on en fait une loque humaine, un être dépendant de l'État et un révolté. Et je dirai sans ambages que le nombre de personnes devenues dépendantes des différents niveaux de gouvernement devient de plus en plus grand et, en même temps, que le nombre de personnes qui doivent défrayer l'administra-